

Promotion des droits de la femme et de l'enfant : le gouvernement ivoirien en fait une priorité

Conscient de la problématique du non-respect des droits de la femme et de l'enfant en Côte d'Ivoire, le Président de la République Alassane Ouattara a, dès sa prise de fonction en 2011, fait de la question une priorité dans son programme de gouvernement. Ainsi, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour favoriser l'autonomisation de la femme et l'insertion sociale de l'enfant.

Le cadre normatif et institutionnel ivoirien enregistre d'énormes avancées en matière d'égalité homme-femme. Au titre des réformes juridiques et institutionnelles, une attention prioritaire a été accordée à l'élaboration de nouvelles lois, ainsi que l'examen et l'abrogation des dispositions discriminatoires. Notamment, la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire qui prend en compte l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme.

Et pour faire d'elles des femmes autonomes, l'Etat de Côte d'Ivoire a déployé des fonds d'appui et de soutien spéciaux en leur faveur aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural. Parmi ces fonds figure le fonds "Femmes et Développement" du ministère en charge de la Femme et le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF) du ministère en charge des PME.

Pour protéger la femme et la jeune fille contre les violences basées sur le genre, le gouvernement ivoirien a mis en place une stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) depuis 2014. Sa mise en œuvre a abouti à la création de 62 plateformes de lutte contre les VBG, 32 bureaux d'accueil genre dans les commissariats de police et de 14 bureaux d'écoute dédiés aux femmes en détresse sur le territoire national.

Concernant la famille, 2000 couples ont été sensibilisés sur la gestion du budget familial, la communication dans le foyer et les droits humains en 2018.

Sur le plan de l'enfance, des actions sont menées en vue de garantir l'éducation, la protection et le bien-être des tout-petits. A cet effet, plus de 630 mille enfants ont obtenu un certificat de naissance et 416 450 orphelins en besoin de services d'alimentation ont été pris en charge par des centres sociaux entre 2016 et 2018.

Au niveau des infrastructures, 50 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) ont été construits en 2018.

Pour favoriser l'éducation des jeunes mères ou filles, des Instituts de formation et d'éducation féminine (IFEFF) ont été réhabilités et équipés. Le pays compte aujourd'hui 122 IFEFF implantés dans toutes les régions du pays.

Les femmes et les enfants bénéficient donc de l'appui permanent du gouvernement pour améliorer leurs conditions de vie.

Plus d'efforts seront menés pour faciliter leur participation au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.